



## [SUITE) Il s'avère que nous frappons nos enfants et hurlons...

Par **Moi**, le **09/02/2011** à **15:04**

Bonjour,

Nous avons aujourd'hui reçu un courrier :

Nous sommes saisies d'une information préoccupante concernant la situation de vos enfants. Au titre de la prévention et protection de l'enfance, il nous est demandé de vous rencontrer.

Nous pensions au départ que c'était l'assistante sociale qui nous suivait qui avait fait cela. J'ai alors appelé mais il s'avère que c'est dû à un appel anonyme.

Nous n'avons pas la moindre idée de qui à pu faire cela. Et de toute façon cela ne changerait rien.

Nous avons deux enfants, 2 et 4 ans.

Les choses que nous pouvons nous reprocher :

- J'ai atterri en fauteuil roulant dernièrement suite à l'aggravation de ma maladie.
- Le logement n'est pas terrible surtout dans ma situation.
- Le papa vient d'ouvrir une entreprise à notre domicile afin d'être présent pour gérer ce que je ne peux plus faire.
- La situation financière n'est pas au top mais nos enfants ne manquent de rien.
- Les escaliers ne sont pas protégés (pas possible) mais nous sommes constamment à côté avec nos enfants étant donné qu'ils sont dans le salon/séjour.

J'ai donc plusieurs questions :

- Quelle conduite tenir si ce n'est rester calme durant le rendez-vous ?

- Le RDV se passe à la MDSI, est-il possible qu'il y est un passage à l'improviste avant ou après le RDV ?
- De quoi vont tenir compte l'assistante sociale et la puéricultrice ?
- Comment entretenir sa maison si ce n'est ménage correctement fait ? Comme la contenance du réfrigérateur et congélateur ? Ce qu'une chambre d'enfant devrait contenir ? Jusqu'à l'état des placards... ?
- Je suppose qu'il faut que j'appelle mon proprio pour qu'il arrange les escaliers ?

Bref tout, je prends tout.

Nous n'avons rien à nous reprocher dans notre vision des choses. Mais dans ce genre de cas, mieux vaut tout mettre de son côté...

J'ai rendez-vous chez le médecin ce soir et compte demander un certificat médical comme quoi mes enfants ne sont pas maltraités et bien suivis. Cela vaut-il le coup ? Surtout que mon toubib ne tient pas à jour les carnets de santé ?

Aussi encore une question ! Quel est le délai entre l'appel anonyme et l'envoi de la lettre donnant RDV ?

Dernière question : Combien de temps dure ce genre de choses ? Comment ça se passe s'ils nous reprochent quelque chose ? Quel est le risque que nos enfants nous soient retirés ?

Je vous remercie par avance pour le temps que vous prendrez pour nous répondre.

Par **mimi493**, le **09/02/2011 à 15:11**

Ah les corbeaux. Malheureusement, les services sociaux ont tous les droits. A tout moment, ils peuvent demander le placement d'urgence des enfants au Procureur, sur leur simple parole, sans la moindre preuve et même en mentant si nécessaire.

Rappelez-les et demandez si vous devez venir avec votre avocat (ça leur fait peur quand ils savent que des parents sont prêts à prendre un avocat)

Par **Moi**, le **09/02/2011 à 15:50**

Merci pour votre réponse.

J'ai donc rappelé et elle ne veut pas d'avocat ni de caméra. J'ai insisté et elle a dit qu'elle allait se renseigner auprès du service juridique.

En attendant qu'elle rappelle j'ai appelé une avocate de mon côté qui m'a dit que rien ne m'interdisait d'avoir un avocat à ce RDV et que si on en souhaitait un c'était à l'avocat d'envoyer un courrier à l'assistante sociale et la puéricultrice en disant qu'il serait présent tel jour à telle heure pour tel RDV.

J'attends de voir si l'assistante sociale me rappelle et je rappellerai l'avocate ensuite qui accepterait de s'occuper de notre cas.

Par **mimi493**, le **09/02/2011** à **16:55**

Vous voyez, ils ne savent pas, car peu de parents se défendent, alors ils ne sont pas habitués à ça et se permettent tout et n'importe quoi.

Par **Moi**, le **09/02/2011** à **19:51**

L'assistante sociale m'a donc rappelé et elle refuse catégoriquement un avocat. Je lui ai expliqué le fait que, sans remettre son sérieux en doute, je n'aurais aucun droit en cas de mauvaises déclarations et que je ne souhaite prendre aucun risque.

J'ai alors rappelé l'avocate que je vais rencontrer et qui va faire le nécessaire pour assister à ce RDV.

J'ai déjà obtenu un mot du médecin précisant que les enfants étaient à jour de leurs vaccins, qu'ils étaient régulièrement suivis et vus dès que cela était utile. Elle a dit qu'elle ferait une déclaration comme quoi ils ne sont pas maltraités que sur demande.

Par **mimi493**, le **09/02/2011** à **21:48**

Voyez avec votre avocate pour l'attestation du médecin  
Celui de 4 ans est scolarisé ? voir aussi du côté de l'école.  
Si celui de 2 ans est gardé en crèche ou autre, là aussi voir pour des attestations

Par **corima**, le **09/02/2011** à **22:03**

Ni avocat, ni camera ! C'est sur que devant un avocat, ils ne vont pas pouvoir vous faire peur comme avec d'autres.

Vous avez raison, montrez leur que vous n'allez pas vous laisser faire comme ça !

Par **Moi**, le **10/02/2011** à **08:37**

Merci encore.

Je vais justement à l'école aujourd'hui, RDV avec la maîtresse de ma puce, et je vais lui en parler et demander une attestation, si elle peut me la faire.

Côté crèche, rien pour le petit. J'ai appelé 3 fois et pas de place. L'assistante sociale qui se

charge de notre dossier doit normalement les pousser un peu mais aucune nouvelles.

Je prends tout autre conseil, répondant à mes questions du post initial et autre. Je cherche tout ce que je peux mettre de mon côté, jusqu'au moindre micro petit détail.

Par contre, hier j'ai explosé de rire... nerveusement.

L'assistante sociale m'a dit : Nous vous avons proposé un RDV pour parler du contenu de l'accusation, vous poser des questions, et si vous l'acceptez de visiter chez vous, examiner les enfants... mais si vous souhaitez annuler le RDV du 25 appelez pour annuler.

Quand je lui ai sorti en rigolant : Parce que vous me laissez le choix, elle n'a rien répondu !

J'ai ajouté que je n'avais rien à cacher et que je gardais ce RDV.

C'est quoi ce truc, de nous l'imposer puis de nous dire que c'est un RDV que l'on peut annuler ??? Histoire de voir si on refuse et donc de débarquer chez nous et prendre les petits ??

Par **corima**, le **10/02/2011** à **14:53**

non, je pense que c'est le fait que vous allez être accompagné de votre avocat qui a du faire retomber le soufflé...

Par **Moi**, le **11/02/2011** à **12:40**

Espérons que cet avocat nous aidera à éviter tout abus de la part de l'assistante sociale.

Personne ne saurait combien de temps prend l'envoi de la lettre aux parents suite à l'appel ou la lettre ??

On une éventuelle idée (remontant au 1er février).

Personne ne sait pas non plus ce que l'assistante sociale et la puéricultrice ont le droit de fouiller lors de la visite au logement ?

Par **Moi**, le **22/02/2011** à **18:38**

Dernière nouvelle, la hiérarchique a appelé il y a une demi-heure : Comme j'emmène mon avocate elle doit être présente. Et comme elle se dit indisponible vendredi matin moment du RDV imposé, elle voulait reporter le RDV. Je lui ai dit que quoi qu'elle faisait, il était hors de question pour moi d'attendre plus et que le 25 à 9h30 comme indiqué sur le courrier, nous serions là avec notre avocate et ne partirions pas sans savoir ce qu'il en est.

Elle ne prévient que maintenant parce qu'elle n'aurait eu l'information qu'aujourd'hui. Comme je lui ai dit, nous n'avons pas à pâtir de cela alors que nous avons prévenu l'assistante sociale dès la réception du courrier soit le 9 que notre avocate viendrait.

Bizarre...

Je suis encore plus en piteux état...

Et encore ce "et si vous acceptez que nous venions à votre domicile... blablabla", comme j'ai répondu et bizarrement encore sans réponse, "mais que nous le souhaitions ou non ce sera fait, la seule différence se sera avec ou sans force".

Donc ce RDV est apparemment pour nous dire ce qui nous st reproché (je lui ai demandé si ça ne les dérangeait pas de laisser les parents dans cet état aussi longtemps et demandé pourquoi ils n'envoiaient pas un recommandé ou ne le disaient pas par téléphone. "Pas le droit" qu'elle m'a dit. J'ai dit que c'était alors pour voir nos réactions, nos dires sur le tas... et elle a dit que non, ben voyons) et après il y aura la visite du domicile, l'examen des enfants...

J'peux plus, je n'en peux plus, là je vais voir mon toubib pour des cachets...

Par **Moi**, le **27/02/2011** à **11:24**

Il s'avère que nous frappons nos enfants jusque dans la rue et que nous hurlons sur eux du lever au coucher...

Par **Marion2**, le **27/02/2011** à **11:48**

Les services sociaux ont bien dû se rendre compte que c'était faux.

Lorsqu'il y a un appel anonyme, les services sociaux sont dans l'obligation de vérifier les dires de la personne qui a appelé au cas où effectivement il y aurait maltraitance ou autre..

Par **Moi**, le **27/02/2011** à **11:49**

Ils n'avaient pas voulu que les enfants soient là au premier RDV parce qu'"il y a des choses que les enfants n'ont pas à entendre". Donc on va avoir des visites et blabla.

Par **Marion2**, le **27/02/2011** à **13:37**

Si les services sociaux constatent qu'il n'y a pas de problème par rapport aux enfants, ils ne vont pas éterniser leurs visites.